



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**CERTIFICAT DE QUALIFICATION C4-T2 – Niveau 2**

**PREMIERE DEMANDE, après 1 an de niveau 1**

Pour l'obtention du niveau 2 vous devez joindre les documents suivants :

- le certificat de qualification C4-T2 de niveau 1, datant de plus d'un an
- l'attestation de fin de stage de niveau 2, délivrée par l'organisme de formation agréé, datant de moins de 5 ans ;
- l'attestation de réussite à l'évaluation des connaissances datant de moins de 5 ans, correspondant au niveau 2 ;
- la preuve de votre participation au montage ou au tir de trois spectacles pyrotechniques avec présence d'engins pyrotechniques des catégories C4-F4 ou T2 sur une période maximale de 2 ans précédant votre demande ;
- la copie d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, passeport)
- la copie d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, factures EDF, eau, téléphone, internet)

**Partie à compléter par le candidat :**

<b>Nom :</b>			
<b>Prénom(s) :</b>			
<b>Date de naissance :</b>		<b>Lieu et département de naissance :</b>	
<b>Adresse complète :</b> (Le candidat doit obligatoirement résider dans le département de Meurthe-et-Moselle)			
<b>Numéro de téléphone :</b>			
<b>Adresse mail :</b>			

<b>Date :</b>	<b>Signature :</b>

Vous pouvez adresser cette demande mail : [pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle :

Politiques publiques – Sécurité et protection de la population – Protection civile - Feux d'artifices –  
Qualification des artificiers